Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne-Rhône-Alpes



Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N° AURA 2024-R-019 Séance du 19 mars 2024

Avis relatif au plan de gestion de la réserve naturelle régionale (RNR) du Lac d'Aiguebelette

Lors de la séance du 19 mars 2024, le CSRPN a examiné la demande d'avis relative au plan de gestion de la réserve naturelle régionale (RNR) du Lac d'Aiguebelette

Le CSRPN souligne la qualité du document présenté. Le CSRPN émet un avis **favorable sous** conditions :

- Achever le travail d'évaluation patrimoniale des habitats et espèces, qui se borne en l'état actuel à recenser les éléments figurant dans des listes rouges ou de protection. Une première étape consisterait à distinguer ce qui relève du réglementaire (souvent peu pertinent) et ce qui est fondé sur une approche scientifique et une méthodologie connue (listes rouges, listes de déterminance ZNIEFF...). Dans un second temps, il conviendra de mener sur cette base un travail d'identification de la responsabilité de la RNR en mobilisant des informations sur leur aire de répartition géographique, leur abondance, leur état de conservation global, de manière à identifier les éléments pour lesquels la RNR abrite une part significative. Ce travail permettra d'aboutir à une hiérarchisation des éléments patrimoniaux et de dégager les espèces et habitats à fort enjeux sur le périmètre de la RNR. Cet élément facilitera par la suite la priorisation des enjeux et actions;
- compléter les données sur les espèces patrimoniales présentes dans le lac ;
- préciser les niveaux exacts de la thermocline et de la zone anoxique, car à terme, la désoxygénation pourrait s'avérer trop importante et provoquer un relargage de phosphates, voire d'hydrogène sulfuré depuis les sédiments anoxiques ;
- remettre en ordre les annexes A3-1 à A3-5 (pages 23 à 28) : deux noms scientifiques complètement différents par ligne au lieu d'un nom vernaculaire et du vrai nom scientifique ;
- renforcer le volet dédié au changement climatique, notamment en inscrivant la nécessité de réaliser l'étude prévue sur l'adaptation au changement climatique comme priorité forte et comme enjeu transversal :

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Auvergne-Rhône-Alpes



- actuellement une telle étude est mentionnée en priorité faible (fiche action C.S 1.19) et uniquement comme une opération en lien avec l'enjeu des végétations lacustres, or une telle étude constitue un enjeu transversal et global pour la RNR pour lui permettre d'anticiper les impacts à venir;
- o la réalisation d'une telle étude pourra permettre d'étudier l'impact du changement climatique de façon globale, et également l'évolution des usages (probabilité de l'accroissement de la fréquentation et de la pression sur les milieux en période de fortes chaleurs... etc).

Le président du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes

Claude AMOROS